

Burundi : Mise au point de l'opposition sur le processus électoral en cours

@rib News, 06/07/2010
 DECLARATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION AUX ELECTIONS LEGISLATIVES
 L'ADC-
 IKIBIRI porte la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :
 I. Les faits au sein de la mascarade électorale.
 1. Après avoir rejeté, à juste titre, les résultats falsifiés des élections communales du 24 mai 2010, l'ADC-
 IKIBIRI a demandé leur annulation, la révocation de la CENI pour manquements graves et l'ouverture d'une procédure
 pour mettre en place les conditions d'élections justes, honnêtes et transparentes.
 2. Le chef de l'Etat n'a pas daigné répondre à ces demandes rationalistes et justifiées.
 3. Considérant d'ailleurs lors de ces élections que les conditions d'une compétition libre et honnête n'étaient pas remplies et ne voulant nullement être complices d'un
 sabotage de la démocratie, les partis membres de l'ADC-
 IKIBIRI se sont retirés de la compétition.
 4. Au lieu de mesurer la gravité de la situation, le chef de l'Etat, la CENI et le Ministre de l'Intérieur ont préféré foncer vers l'inconnu
 situation : le Ministre de l'Intérieur a instruit les gouverneurs et la police d'interdire toute réunion de l'opposition
 ainsi le principe du multipartisme reconnu par la Constitution ; la CENI a maintenu le calendrier et le chef de l'Etat
 candidat du parti au pouvoir a été déclaré, en toute illégalité, le seul autorisé à faire campagne.
 5. Pour cette mascarade solennelle du Chef de l'Etat, on a forcé la population à aller voter sous les menaces comme le témoignent les rapports éliminés
 des observateurs tant nationaux qu'internationaux, notamment à Muyinga, Ngozi et Karusi. Les membres des CECI qui
 étaient absents ont été remplacés par des militants zélés du CNDD-FDD. Les Procès-verbaux étaient signés
 comme par exemple à Kinama et à Ngagara, où les journalistes de la Radiotélévision Renaissance ont été menacés
 avoir fait constater cela.
 6. Constatant que le taux de participation a été très faible, le président de la CENI a supprimé unilatéralement la nuit électorale pour manipuler et gonfler le taux de participation qui, de l'avis des observateurs
 honnêtes, n'atteignait pas à 30%.
 II. Position et exigences de l'ADC-
 IKIBIRIA. Position de l'ADC-
 IKIBIRI ne reprendra sa participation au processus électoral qu'après les conclusions issues d'un cadre de dialogue
 vidant le contentieux électoral relatif aux violations de la Constitution et du code électoral par la CENI. Ces violations de la
 loi ont ainsi favorisé les irrégularités et les fraudes massives qui ont caractérisé la série de mascarades électorales.
 L'ADC-
 IKIBIRI ne reconnaît pas Pierre Nkurunziza comme président de la République, Chef de l'Etat, car les
 dispositions constitutionnelles relatives à l'élection présidentielle n'ont pas été respectées. Il est et reste le Président
 sortant et son mandat expire définitivement à terme échu.
 3. L'ADC-
 IKIBIRI considère que le Chef de l'Etat, la CENI et le Ministre de l'Intérieur ont violé la Constitution, attenté au pacte républicain et en répondront devant l'histoire. L'ADC-
 IKIBIRI considère un tel acte comme un cas de haute trahison aux allures d'un Coup d'Etat constitutionnel.
 4. L'ADC-
 IKIBIRI déplore la ghettoïsation politique du camp présidentiel engluée dans une logique d'affrontement et de violence
 caractérisée par les assassinats, l'emprisonnement des opposants, la violation de leurs droits civils et politiques, le refus
 du droit de voyager; etc. alors qu'un dialogue franc peut venir à bout, à moindre coût, des blocages actuels.
 5. L'ADC-
 IKIBIRI considère comme une complicité à la réaction timorée de la Communauté Internationale qui n'a pas le courage
 d'assumer clairement les graves violations de la Constitution et du Code Electoral par la CENI et le Président de la
 République sortant et attire son attention sur ses responsabilités découlant des conséquences liées aux dérapages
 éventuels.
 6. L'ADC-
 IKIBIRI prend tout au moins la communauté nationale et internationale sur sa bonne foi, son attachement
 la paix et son offre de dialogue pour assurer au Burundi les fondements solides d'une démocratie mise en péril par les
 acteurs cités.
 B. Exigences de l'ADC-
 IKIBIRI Compte tenu de tout cela, l'ADC-
 IKIBIRI exige :
 1. La libération sans condition de tous les militants de l'opposition injustement incarcérés.
 2. L'arrêt immédiat des violations des droits civils et politiques des leaders et militants de l'opposition.
 3. La suspension du processus électoral en attendant les conclusions
 du dialogue réclamé.
 4. La désignation dans les meilleurs délais d'un comité technique comparatoire du dialogue
 comprenant des experts de l'ONU, de l'Union Européenne, des Etats Unis, de l'Union Africaine, de l'Institut
 Bashingantahe, ainsi que les dirigeants des partis politiques en conflit.
 Pour l'ADC-
 IKIBIRI
 Porte-parole